

L'objet de cette audio-conférence était d'informer les représentants syndicaux sur les points suivants:

- 1 – Tenir informés les représentants du personnel sur un nouveau cas de COVID19,
- 2 – Un tour d'horizon de tous les sujets RH du moment .
- 3 – Modalités de reprise d'activité à compter du 15 Juin.

1) Un nouveau cas COVID 19 à la DIRCOFI SUD/OUEST

M. GUILLON nous a annoncé qu'un collègue du site de la rue ABBÉ de l'ÉPÉE avait été détecté positif au COVID 19. Il nous a indiqué que ce ou cette collègue avait été en congés toute la semaine dernière et qu'il ou elle n'était pas venu·e au bureau depuis 10 jours.

Le médecin du travail a été prévenu. Le site de l'ABBÉ de l'ÉPÉE a été fermé pour toute la journée du 02/06/2020 afin de pouvoir effectuer un nettoyage en profondeur de toute la Direction.

Cette nouvelle démontre que l'épidémie n'est pas finie et qu'il ne faut surtout pas baisser la garde.

La Direction nous a annoncé qu'elle attend une livraison de gel hydroalcoolique supplémentaire et de 500 masques cette semaine.

2) Tour d'horizon de tous les sujets RH du moment

A-REPORT DES JOURS DE CONGÉS 2019

M. GUILLON nous rappelle que les jours de congés en report de 2019 qui n'ont pas été pris avant le 03/05/2020 sont perdus.

Afin d'en limiter les conséquences, il nous a indiqué qu'il a demandé au service RH de répertorier les agents concernés et de procéder à une modification dans SIRHIUS afin de substituer des congés ou ARTT déposés début 2020 par des congés 2019 en report.

34 agents étaient initialement concernés par le report de jours de congés 2019 (représentant un total de 81 jours).

20 agents avaient déposé depuis le début de l'année des congés 2020 alors qu'ils avaient encore des congés 2019 en report : pour ces agents une régularisation a pu être effectuée (grâce à une modification au cas par cas dans SIRHIUS : merci à la collègue de la 1ère Division qui s'est chargée de cette tâche!!!)

Reste 14 agents pour lesquels aucune substitution n'était possible et pour lesquels le report des congés n'est plus possible. Ils ont ou vont être prévenus de la situation par la Direction (en tout, c'est 35,5 jours en tout qui ont été perdus!).

B – PRÉLÈVEMENTS DES JOURS ARTT (note de service du bureau RH-1A du 29 avril

2020)

Concernant les agents en ASA

Pour la période du 16/03 au 17/04, 5 jours ARTT seront prélevés à 25 collègues ;

Pour la période suivante, après avoir déduit les congés déposés, 5 jours ARTT seront prélevés à 7 collègues.

Concernant les collègues en télétravail pendant le confinement aucun jour ne sera prélevé.

RAPPEL : s'agissant de cette ordonnance : nous sommes totalement opposés à ce que les agents se voient supprimer des jours de congés et/ou d'ARTT pendant cette période de non-travail forcé. En effet, certains ont dû se substituer aux professeurs ou aux personnes qui gardent habituellement leurs enfants, d'autres sont ou ont dans leur entourage des personnes fragiles ... Enfin, l'absence de télétravail global est la résultante de l'impossibilité d'équiper tout le monde du matériel nécessaire ou le fait que certaines missions ne peuvent être effectuées en télétravail. Les agents ne sont pas responsables de ces différentes situations!

Nous vous proposons donc de signer la pétition intersyndicale qui vise à refuser cette mesure, voici le lien qui permet d'y accéder :

<https://www.mesopinions.com/petition/social/vol-ordonnance/87731>

(Si le lien n'est pas accessible depuis un ordinateur du réseau DGFIP, il faut copier l'adresse du lien et l'envoyer via la messagerie sur un ordinateur personnel qui dispose d'une connexion internet normale.)

C – Modification du mode de calcul du compte épargne temps

Le plafond du compte d'épargne temps sera augmenté de 10 jours.

M. GUILLON a insisté sur l'intérêt de privilégier l'alimentation du compte CET en fin année plutôt que reporter des jours de congés à moins d'avoir prévu de les prendre rapidement.

D – HORAIRES VARIABLES

Un dispositif exceptionnel permet de récupérer les crédits d'heures accumulées au mois de mars. Si, vous aviez une journée de récupération, vous pouvez la prendre d'ores et déjà.

E – Parents avec enfants de moins de 16 ans

À partir du 02/06 les agents qui ont des enfants de moins de 16 ans, devront déposer des congés s'ils décident pour des raisons personnelles de ne pas mettre leurs enfants à l'école .

Les parents d'enfants dont l'école n'est pas ouverte ou seulement en partie pourront continuer à bénéficier d'ASA à condition de fournir à l'administration un certificat le justifiant.

F – Prime COVID 19

Les DIRCOFI sont dans le champ de la prime.

Elle est destinée à souligner un surcroît de travail.

30 % des agents sont éligibles (des AFIPA aux agents C).

Le montant de la prime est de 330 € et peut atteindre 1 000 €.

M. GUILLON a décidé d'accorder cette prime aux agents suivants :

- Un seul cadre A.
 - tous les contrôleurs qui se sont portés volontaires à la campagne de l'impôt sur le revenu ou au fonds de solidarité recevront 330 €. Deux d'entre eux qui ont travaillé en présentiel recevront 1 000 €.
 - Un agent C : il s'agit de la femme de ménage qui recevra 1 000 €. (C'est elle qui s'est chargée du ménage de tous les sites de Bordeaux de la DIRCOFI SUD/OUEST durant la période de confinement).
- M. GUILLON a décidé de diversifier ses missions : elle partagera son temps entre le ménage et l'accueil.

G – Les restaurants administratifs

La cantine de la cité est réouverte depuis une semaine. Elle ne sert que des repas froids.

La cantine de la poste a été fermée suite à 3 cas de COVID19, deux postiers et un collègue de la DIRCOFI SUD-OUEST.

Mais rien ne prouve que c'est à la cantine qu'ils ont été contaminés car toutes les conditions sanitaires sont strictes et respectées. La cantine de la poste n'est finalement pas considérée comme un foyer de contamination. Elle a été réouverte ce mardi.

H- MUTATION 2020

Nous sommes en attente du projet de mutation des agents A.

Mais, pour l'instant les mouvements connus (C et B) ne sont pas favorables pour la DIRCOFI SUD-OUEST :

Aucune arrivée d'agent B ou C à la DIRCOFI SUD-OUEST alors qu'il y a le départ d'un agent C (nous sommes très heureux pour cet agent et nous lui souhaitons une très bonne installation dans sa nouvelle affectation.) et un départ à la retraite d'un agent B prévu pour la fin de l'année.

Au niveau national ces mouvements sont catastrophiques et un courrier a été adressé au DG pour exiger une nouvelle copie en particulier s'agissant du mouvement des B. Au niveau local nous allons adresser un courrier au Directeur pour l'alerter sur les problèmes qu'engendrerait l'absence de remplacement de ces agents et lui demander d'intervenir auprès de la DG pour abonder ces mouvements (rappel : il n'y a plus de CAPN pour les mutations, donc il ne nous est plus possible de le faire par ce biais).

La note pour les mutations locales devrait sortir aux environs du 10/06/2020.

Attention, les délais sont contraints. Il ne faut perdre de temps si vous voulez changer de service. Vous ne disposerez que de quelques jours pour déposer votre demande sur ALOA . La mutation locale serait publiée entre le 24 et le 25/06.

M. Guillon nous a informé qu'il avait comme projet à l'étude de transférer provisoirement (pour une période d'environ 4 mois) 2 vérificateurs au service du contentieux. (Il préférerait avoir des volontaires : si des vérificateurs sont intéressés , ils peuvent le faire savoir à l'occasion du mouvement de mutation local).

3) MODALITES DE REPRISE D'ACTIVITE:

Jusqu'au 15/06/2020, aucun changement n'est prévu. Les volontaires à la campagne IR doivent finir leur mission. Pour les autres, la campagne du fonds de solidarité est en stand bail. Mais, il y a toujours le contentieux.

À compter du 15/06 et jusqu'au 31/08, la reprise sera très progressive.

Pas d'envoi d'avis de vérification (sauf pour les dossiers frauduleux ou à forts enjeux).

Les dossiers pour lesquels il n'y a eu aucune intervention (environ 70) sont en attente d'une décision de la Direction.

Les dossiers en cours de notification reprendront ou pas en fonction de l'activité et en collaboration avec les entreprises concernant les délais.

Les dossiers dont les avis non pas été adressés seront réétudiés.

Un document en cours de préparation accompagnera cette reprise. Il sera disponible le 15/06.

À compter du 15/06, les chefs de brigades devront reprendre leur service en présentiel.

Ils devront s'entretenir en présentiel avec chacun de leurs collaborateurs pour faire un point professionnel mais aussi personnel (la période a été difficile!).

À partir de cette même date les agents vont reprendre en présentiel progressivement. Pas plus de 50 % des effectifs rue Abée de l'ÉPÉE. Le télétravail va continuer en parallèle.

M. GUILLON estime que la reprise en présentiel est importante compte tenu de la période difficile que nous avons tous subie.

Les réunions de brigade pourront être organisées dans le respect des règles sanitaires (une réunion de brigade avant 14/07). « Les équipes ont besoin de se revoir ».

Concernant les missions, M.GUILLON a ajouté que toutes les DIRCOFI se sont portées volontaires pour d'autres missions.

Notamment, il est possible que deux agents de la DIRCOFI soient mis à la disposition de la DRFIP 33 qui en a fait la demande (en matière d'action économique). Ces agents seront formés par la DRFIP (études de dossiers dans le cadre de demandes d'aide faites par des entreprises en difficulté).

4) QUESTIONS DIVERSES :

A- Travaux de désamiantage :

Concernant la brigade d'ANGOULÊME, des travaux de désamiantage ont été prévus sur le site de SOYAUX.

La question est de savoir comment va être organisé le déménagement et où vont être relogés les collègues de la 10^e brigade.

M. LE ROY nous répond que la question est prématurée. La DDFIP de la CHARENTE vient juste de lancer les appels d'offre.

De plus, il précise qu'il y aurait deux types de travaux, un désamiantage et un recouvrement.

La direction suit le projet et reviendra vers nous quand ils auront plus de précision.

B) Prochaines réunions

M. GUILLON n'a pas encore prévu de nous réunir. Il attend l'intervention du 1^{er} ministre le 22/06 pour prendre une décision à ce sujet. Par contre, il prévoit de continuer à communiquer avec les représentants syndicaux via des téléconférences.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Restons SOLIDAIRES !

